



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 mars 2021

Deux fois NON à l'initiative correctrice et au contre-projet. La protection de la population civile est une priorité absolue également à l'étranger.

Le Conseil fédéral rejette à juste titre l'initiative populaire « Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice) ». Dans ce contexte, il propose un contre-projet indirect. Cela empêche pratiquement le fait de prendre en considération de façon raisonnable et différenciée les risques liés aux produits soumis aux autorisations d'exportation de matériel de guerre. Il est notamment prévu d'interdire l'exportation d'armes défensives employées dans la protection de la population civile. Le cstd recommande de rejeter aussi bien l'initiative que le contre-projet indirect.

Le cercle de travail Sécurité et techniques de défense cstd est convaincu que le Conseil fédéral traite de manière responsable les autorisations d'exportation de matériel de guerre. Le règlement actuel permet d'effectuer une analyse précise de la situation dans les pays dans lesquels les exportations sont prévues et enfin d'effectuer une comparaison des intérêts et finalement de prendre une décision différenciée. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de tenir compte de la situation effective sur place.

Aujourd'hui déjà, le Conseil fédéral n'approuve systématiquement l'exportation de matériel de guerre vers des pays critiques que si les systèmes correspondants ne peuvent pas être utilisés de sorte à violer les droits de l'homme ou dans le cadre de conflits de guerre civile. Cependant, une partie du matériel de guerre suisse sert explicitement à la protection de la population civile dans ces pays, à assurer leur approvisionnement et à protéger des missions diplomatiques. Le cstd ne comprend pas pourquoi cette protection devrait être empêchée en raison d'une interdiction catégorique motivée par des raisons idéologiques (comme le prévoit l'initiative).

En outre, l'adoption de l'initiative ou du contre-projet affaiblirait l'importante base technologique et industrielle pour la sécurité (BTIS). Avec le contre-projet indirect, la Suisse irait nettement plus loin que les réglementations internationales ou les directives de l'UE à ses États membres. La coopération à long terme avec les fabricants de systèmes étrangers préconisée par tous les milieux pour assurer la compétence technique nécessaire dans le pays ne serait plus crédible. Quelle multinationale voudrait alors encore développer son système en coopération avec la Suisse si elle ne peut pas le vendre ensuite ?

Le cstd recommande de rejeter tant l'initiative que le contre-projet. La réglementation actuelle permet de prendre des décisions circonspectes et différenciées, donc typiquement suisses. Les interdictions rigides, en revanche, ne servent ni à la population des pays exportateurs ni à la sécurité de la Suisse.

Au nom du cercle de travail sécurité et technique de défense

La co-présidence :

Maja Riniker, Conseillère nationale PLR AG
Thomas Rechsteiner, Conseiller national Le Centre AI

Adressez vos questions à :

Matthias Zoller, 079 936 24 70, m.zoller@swissmem.ch

Le cercle de travail sécurité et technique de défense (cstd) est un groupe d'intérêt engagé en faveur de l'industrie suisse de la technique de défense et de sécurité. Il réunit quelque 70 personnalités du monde politique, économique et social. Le cstd s'engage en faveur de conditions-cadres juridiques et politiques permettant à l'industrie d'assurer son existence économique en Suisse. Il est notamment question d'un régime d'exportation qui s'oriente vers les règles et pratiques des pays partenaires européens. Vous trouverez de plus amples informations sur <http://asuw.ch/>